



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme, un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que lors de la séance ordinaire le lundi 7 juillet 2025 à 20 h 00 au 50, chemin des Loisirs, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande

La régularisation de la construction d'un bâtiment accessoire de type garage d'une superficie de plus de 120 mètres carrés malgré les dispositions de l'article 8.2 et l'annexe C du Règlement de zonage 2010-012.

Désignation de l'immeuble

4210 route des Lacs
Saint-Élie-de-Caxton
Numéro de lot: 4 752 896

Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée prévue à cette fin le 7 juillet 2025 à 20 h.

Fait et donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce seizième jour de juin 2025.

Sandra Gerôme
Directrice générale et greffière-trésorière